

## Sollicitude fraternelle et manquements personnels

---

ME 1886 page 274 - Matthieu 18

Nul n'aurait pu se trouver en compagnie du Seigneur, au milieu des circonstances rapportées dans ce chapitre, sans découvrir les deux objets qui occupaient, ici-bas, ses pensées et ses affections: d'un côté, les «petits enfants», de l'autre, ceux qui croyaient en lui, qu'ils fussent enfants ou adultes.

Or il est d'un intérêt extrême, pour nous qui aimons le Seigneur, de considérer les pensées et les sentiments de son coeur à l'égard de ces deux classes de personnes, et cette considération exercera nécessairement une influence bénie sur notre conduite. «Ses pensées ne sont pas nos pensées», et il faut nous souvenir que les pensées *naturelles* du coeur des rachetés ne sont pas plus près des pensées du Seigneur que celles des inconvertis eux-mêmes. Mettons-nous donc soigneusement en garde contre les raisonnements de nos coeurs naturels dans les choses de Dieu, et désirons que le Seigneur nous fasse la grâce de mettre entièrement de côté nos propres pensées, pour les remplacer par les siennes.

Par la question des disciples: «Qui donc est le plus grand dans le royaume des cieux?» (verset 1) le Seigneur est amené à parler de l'état moral qui convenait à ce royaume. Comme exemple frappant de l'esprit que Dieu cherche chez les enfants du royaume, Jésus place devant eux un petit enfant et, répondant à leur question: «Quiconque s'abaissera», dit-il, «comme ce petit enfant, *celui-là est le plus grand* dans le royaume des cieux» (verset 4). La douceur et l'humilité, la petitesse à nos propres yeux, et notre peu de valeur aux yeux des hommes, tels étaient les équivalents de ce qui est réellement grand aux yeux de Dieu. «Ta débonnairété», dit Dieu, «m'a agrandi» (Psaumes 18: 35).

Ensuite le Seigneur parle des petits enfants en général, aussi bien que de «ces petits qui croient en lui» (versets 5, 6). Il exhorte solennellement les disciples à ne pas être une *occasion de chute* à ces petits, et à ne pas les *mépriser* (versets 6, 10), et leur donne trois raisons péremptoires pour exercer une sollicitude jalouse à leur égard.

1. Ils sont les objets des soins de son Père: «Leurs anges voient continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux» (verset 10).
2. Ils ont une immense valeur pour le coeur du Fils. «Car le Fils de l'homme est venu *sauver* ce qui était perdu» (verset 11). Son *oeuvre* était pour eux.
3. «Ce n'est pas la volonté de votre Père qui est dans les cieux, qu'un seul de ces petits périsse» (verset 14).

Remarquez le changement du pronom dans ce dernier verset, comparé au verset 10. Là, c'était «*mon* Père»; ici, parlant aux disciples, il dit: «*votre* Père», comme si, lorsqu'il s'agit du bien de ces petits, il désirait que, pour eux, ses disciples eussent un intérêt

commun avec lui et son Père. Et pourtant, hélas! déjà au chapitre suivant, nous les trouvons reprenant ceux qui apportaient de petits enfants à Jésus! (chapitre 19: 13).

Telles sont donc les pensées du Seigneur à l'égard de ces petits et, en vérité, ses paroles sont écrasantes pour ceux qui les scandalisent. N'est-il pas frappant qu'il prononce, presque dans les mêmes termes, le «malheur» sur l'homme qui l'a trahi, et sur l'homme qui est une occasion de chute pour un de ces petits: «Malheur à cet homme par qui le Fils de l'homme est livré». «Malheur à cet homme par qui l'occasion de chute arrive» (Matthieu 26: 24; 18: 7). Quel devrait donc être notre souci constant de ne rien faire, même sans intention, qui puisse faire tomber, qui puisse seulement décourager le plus petit et le plus faible des siens.

Au verset 15, le Seigneur aborde un autre côté du sujet. Il n'exhorte plus ses disciples à ne pas en offenser d'autres, mais il leur donne des instructions quant à leur conduite, au cas où un frère pécherait contre eux. «Si ton frère pêche contre *toi*». Un esprit de sollicitude charitable pour le bien des autres devait, en toute occasion, caractériser leur conduite, en opposition absolue avec l'esprit de celui qui disait: «Suis-je, moi, le gardien de mon frère?»

Aux versets 8 et 9, il nous est dit que nous ne devons épargner, en aucune façon, *notre* main, *notre* pied, *notre* oeil, s'ils nous sont une occasion de chute. En pareil cas, il nous faut montrer la plus extrême sévérité, jusqu'à *couper* et *arracher* un tel membre. C'est comme si le Seigneur disait: «Vous ne pouvez user de trop de sévérité envers vous-mêmes lorsque *vous* manquez, et vous ne pouvez pas mettre trop de soins et d'égards dans votre conduite envers les autres». Combien il nous est naturel de faire exactement l'opposé de cela! Nous sommes disposés à avoir toute sorte de considération pour nous-mêmes; en un clin d'oeil, nous sommes prêts à produire les excuses les plus plausibles pour pallier nos propres fautes; et quand les fautes des autres sont en question, notre juste indignation se donne carrière.

Il est remarquable que les manquements personnels de frère à frère, soient le premier élément perturbateur mentionné dans l'Écriture, en rapport avec le rassemblement des saints, au nom du Seigneur Jésus; et ce dernier établit ici, de la manière la plus simple et la plus explicite, quelle doit être notre ligne de conduite en de telles circonstances. Considérons avec soin ces communications du Seigneur: «Si ton frère pêche contre toi, va, reprends-le, entre toi et lui seul».

Remarquez, en premier lieu, que nous n'avons pas à *traiter légèrement le péché*: «Reprends-le». L'évangile de Luc (17: 3), insiste encore plus fortement là-dessus: «Si ton frère pêche, reprends-le, et *s'il se repent*, pardonne-lui». Le cours naturel des choses pourrait être de *l'éviter* et de ne pas lui parler de sa faute, ou bien nous pourrions être décidés à porter patiemment l'offense, ou encore à *laisser tomber l'affaire (\*)*. A première vue, cela pourrait paraître très plausible et me donner même une apparence de grâce, mais, de fait, cette conduite omet un point digne de toute considération, c'est-à-dire l'état spirituel du frère qui m'a offensé, et quel que soit l'homme qui la recommande, ce n'est

certes pas ainsi que le Seigneur traite cette question. De plus, si je m'éloigne de mon frère, mon propre coeur pourrait, sans s'en apercevoir, garder une trace de mauvais sentiments, et même si ce n'était pas le cas, dois-je me tenir tranquille quand je sais que la conscience de mon frère en faute est souillée? (Lévitique 19: 17). Non; il me faut aller à lui et placer ouvertement sa faute sous ses yeux, car il ne peut être véritablement relevé que par un exercice de conscience et le jugement de son état devant Dieu. «Va, reprends-le»; on ne peut facilement se méprendre sur ces paroles. La Parole ne dit pas: «Va et écris-lui une lettre». Hélas! qui mesurera le mal que cette pratique a amené parmi le peuple de Dieu, soit par ignorance de la pensée du Seigneur à ce sujet, soit par manque d'obéissance quand cette pensée est connue. Adresser à mon frère ce qui *me* paraît être une lettre très fidèle, peut n'être, en somme, qu'un moyen de ménager mes sentiments et d'épargner mon orgueil; mais Celui qui nous connaît mille fois mieux que nous ne nous connaissons nous-mêmes, dit clairement: «Va, reprends-le».

(\*) Lorsqu'il est question de souffrir de la part du *monde*, c'est tout autre chose. Alors, comme Celui qui nous a «laissé un exemple, afin que nous suivions ses traces», nous avons «à user de patience» et à nous remettre «à Celui qui juge justement» (1 Pierre 2: 20, 21, 23).

Puis encore, quelle sagesse et quelle grâce dans les mots qui suivent: «*entre toi et lui seul*». Hélas! n'arrive-t-il pas trop fréquemment que l'on se permet de discuter une faute personnelle d'une manière moins privée que cela? Peut-être y a-t-il quelque frère que nous savons ne pas être dans les meilleurs termes avec celui qui nous a offensé; il n'est pas douteux, pour nous, que celui-là ne prête facilement l'oreille au récit de nos griefs; et notre égoïsme nous porte à nous adresser à lui, quoique, si nous considérons le bien de son âme, il fût la dernière personne de l'assemblée à laquelle nous dussions toucher un mot de cette affaire. Mais il *nous* convient mieux de faire partager l'histoire de nos griefs à d'autres qui sont disposés à sympathiser avec nous, à nous dire de quelle manière odieuse nous avons été traités, etc., que d'aller chercher à «gagner» celui qui nous a fait tort. Pourquoi cela? Il est bien à craindre que nous ne soyons pas très fâchés de pouvoir infliger une punition à notre frère, en le *abaissant dans l'estime des autres*. Mais obéissons-nous à la Parole en agissant ainsi? Est-ce l'Esprit de Christ? Certes, ni l'un ni l'autre. N'est-ce pas plutôt une autre forme, plus subtile peut-être, de cette même chair qui s'est manifestée dans la faute de notre frère?

Le chapitre 19 des Nombres nous fournit, au sens figuré, une autre raison d'admirer la grâce et la sagesse contenues dans ces paroles: «entre toi et lui seul». Nous y trouvons que le moindre contact avec ce qui était impur rendait la personne impure, soit qu'elle touchât l'objet souillé, soit qu'elle fût touchée par lui. Ensuite, tous ceux qui, de près ou de loin, s'étaient occupés de la purification de la personne souillée, étaient eux-mêmes rendus impurs. Le sacrificateur qui faisait aspersion du sang de la génisse (versets 4, 7), l'homme qui avait brûlé la bête (verset 8), celui qui en avait ramassé la cendre (verset 10), et même l'homme pur qui avait pour office de pratiquer l'aspersion avec l'eau vive mise sur la cendre, tous, les uns comme les autres, devaient être considérés comme «*impurs jusqu'au soir*». De tels faits ne nous parlent-ils pas clairement? Pensez-vous pouvoir, sans contracter de

souillure, répéter tant de tristes choses qui deviennent si facilement des sujets de conversations parmi les saints? Hélas! combien de moments, combien d'heures précieuses ont été consacrés, pour notre honte commune et notre plus grand détriment, à de tels sujets faits pour affaiblir et détruire les âmes.

Remarquons maintenant une sentence, qui est de toute importance pour nous: «*S'il t'écoute, tu as gagné ton frère*». Cette parole ne nous donne-t-elle pas la clef des deux précédentes: «Reprends-le», et «entre toi et lui seul?» Le but était de *gagner* mon frère. Au verset 12 de ce chapitre, le Seigneur avait parlé de sa propre sollicitude pour aller à la recherche de la brebis égarée, et de sa joie quand il l'avait retrouvée. Il voulait, sans doute, nous apprendre quelle valeur *Lui* attache à chacun des siens, afin que nous apprissions de lui à agir de même envers eux. Remarquez ici, qu'il ne dit rien du redressement des torts qui m'ont été faits. Le Seigneur ne dit pas: «S'il t'écoute, *tous ses torts envers toi seront réglés*», mais: «S'il t'écoute, tu as *gagné ton frère*». Sans doute, si la grâce agit réellement en lui, s'il est *réellement* «gagné», l'un des premiers fruits produits chez lui sera un désir ardent de réparer ses fautes, mais ce n'est pas dans le but d'atteindre ce résultat que je vais à lui. J'abandonne *mes* griefs au Seigneur, et je cherche le bien de mon *frère*. Mais ce besoin de le *gagner* me fera nécessairement passer à travers de profonds exercices d'âme. Si, plein d'amour pour lui, je n'ai qu'une pensée, celle de voir mon frère justement restauré, quelle vigilance, quelle sollicitude cette pensée ne produira-t-elle pas en moi; avec quel sérieux et quels fervents désirs ne plaiderai-je pas pour lui devant Dieu? Quand un oiseau a quitté sa cage, une main rude, une voix discordante, suffisent pour l'en éloigner toujours plus, mais quels soins, quelle prudence ne faut-il pas à celui qui désire faire retrouver, à ce pauvre égaré, sa nourriture et son abri! Si ma mission auprès de mon frère n'avait pour but que de lui faire de la peine, la tâche pourrait aisément être accomplie sans aucun exercice d'âme de ma part, mais pour le *gagner*, il faut que la *grâce* agisse en lui et en moi.

Faisons maintenant un pas de plus. Supposons inutiles les efforts les mieux intentionnés pour relever mon frère; que ferai-je? Admettrai-je comme prouvé que désormais il ne peut être restauré? Non pas. Et comment saurai-je si ce n'est pas peut-être ma manière de m'y prendre qui est cause de mon insuccès? Ou peut-être notre entrevue lui a prouvé que je n'ai pas de raison valable pour juger sa conduite comme je l'ai fait, que je lui ai attribué des motifs qu'il peut affirmer en conscience n'avoir jamais eus. Dans ce cas-là, je lui aurais seulement fourni ce qu'il juge être une raison valable pour me résister, et je l'aurais quitté plus endurci que je ne l'avais trouvé. Il faut donc que je prenne avec moi «encore une ou deux personnes, afin que par la bouche de deux ou trois témoins toute parole soit établie». Et si ces derniers échouent, il reste encore un pas à faire: «Dis-le à *l'assemblée*». Alors, s'il ne veut pas l'écouter, s'il manifeste toujours le même endurcissement, le même refus de repentance, la Parole dit: «Qu'il te soit comme un homme des nations et comme un publicain», car il n'y pas de cour d'appel plus élevée pour un saint *sur la terre*, que les «deux ou trois réunis» au nom du Seigneur (versets 18-20).

Au verset 21, Pierre pose au Seigneur une question: «Combien de fois mon frère péchera-t-il contre moi, et lui pardonnerai-je? Sera-ce jusqu'à sept fois?» Jésus lui répond: «Je ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à *soixante-dix fois sept fois*». Puis par le mot: «C'est pourquoi», il relie ce qu'il vient de dire, à la parabole du *maître miséricordieux* et de *l'esclave impitoyable*. Ici est introduite une toute nouvelle ligne d'instruction, quoiqu'en rapport immédiat avec ce qui précède.

Cette parabole nous présente deux cas: celui du débiteur et celui du créancier. Le premier débiteur doit à son roi dix mille talents, ce qui, d'après les calculs usuels, correspondrait à peu près à cinquante millions de notre monnaie. Et cependant, le débiteur ayant reconnu sa dette et s'étant déclaré prêt à répondre aux exigences de son créancier, ce dernier lui remet immédiatement cette énorme créance tout entière. L'esclave, sortant de la présence de ce maître miséricordieux, trouve un de ceux qui étaient esclaves avec lui qui lui doit cent deniers, soixante-dix francs, environ sept cent mille fois moins que le premier ne devait au roi. Celui-ci saisit son compagnon à la gorge et exige un paiement immédiat. Le pauvre débiteur reconnaît la légitimité de la demande, et se déclare prêt à payer. Mais que voyons-nous? Aucune miséricorde, aucune patience chez le créancier: il jette son compagnon en prison, «jusqu'à ce qu'il eût payé sa dette».

Observez maintenant ce qui suit, car cela nous apporte une solennelle et salutaire instruction. Les autres esclaves, témoins d'une telle conduite, «furent extrêmement affligés», et déclarèrent à leur seigneur ce qui s'était passé. Celui-ci appelle cet homme impitoyable auprès de lui et l'accable de reproches écrasants: «Méchant esclave», dit-il, «je t'ai remis toute cette dette, parce que tu m'en as supplié; n'aurais-tu pas dû aussi avoir pitié de celui qui est esclave avec toi, comme moi aussi j'ai eu pitié de toi?» (versets 32, 33). Puis il ajoute: «Son seigneur, étant en colère, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qui lui était dû». Le Seigneur fait ensuite l'application de la parabole: «Ainsi aussi mon Père céleste vous fera, si vous ne pardonnez pas de tout votre coeur, chacun à son frère».

Il est à peine nécessaire de dire que cette parabole ne parle pas du salut de l'âme, mais des principes du gouvernement du roi dans son royaume, principes aussi applicables à celui qui possède le salut qu'au simple professant. C'est un fait immuable que, sur la croix, Christ a pris sur lui les conséquences, pour l'éternité, des péchés de tout croyant; mais, quant à notre conduite dans le *monde*, c'est un principe inaltérable du gouvernement divin que «ce qu'un homme sème, cela aussi il le moissonnera» (Galates 6: 7). Le Psaume 18: 25, 26, exprime un autre grand principe de son gouvernement: «Avec celui qui use de grâce, tu uses de grâce; avec l'homme parfait, tu te montres parfait; avec celui qui est pur, tu te montres pur; et avec le pervers, tu es roide». Et encore, en Matthieu 5: 7: «Bienheureux les miséricordieux, car c'est à eux que miséricorde sera faite».

Or, lequel de nous, quand il repasse son histoire, soit comme saint, soit comme pécheur, et qu'il pense aux *conséquences gouvernementales* de tout ce qu'il a dit et fait, pourrait dire: «Je n'ai pas besoin de grâce gouvernementale?» Chacun de nous ne sent-il

pas plutôt qu'il a besoin d'autant de grâce que le débiteur de dix mille talents, et ne dirons-nous pas de tout notre coeur: ce qu'il nous faut, c'est la grâce seule, la libre, pleine, entière grâce!

Souvenons-nous donc, quand nous sommes tentés de montrer à nos frères un esprit dur, sans grâce et sans pardon, que si la grâce de Dieu nous dit: «Je ne me souviendrai plus de leurs péchés, ni de leurs iniquités», le gouvernement de Dieu nous annonce ceci: «Du jugement dont vous jugerez, vous serez jugés; et de la mesure dont vous mesurerez, il vous sera mesuré» (Matthieu 7: 2).

Souvenons-nous de cette précieuse exhortation adressée aux saints d'Ephèse: «Soyez bons les uns envers les autres, compatissants, vous pardonnant les uns aux autres *comme Dieu aussi, en Christ, vous a pardonné*» (Ephésiens 4: 32).

Pour conclure, n'est-il pas significatif, que le chapitre dans lequel nous trouvons l'instruction relative au *centre* de notre rassemblement (Matthieu 18: 20), ressemble autant, quant au but de son enseignement moral, au chapitre qui nous donne le *fondement* de notre rassemblement, la vérité d'un seul corps? (Ephésiens 4). En Matthieu 18, comme nous l'avons vu, l'esprit d'humilité enfantine et de considération miséricordieuse pour le bien des autres, est placé devant nous comme ce qui devrait toujours nous caractériser. En Ephésiens 4: 2, nous trouvons l'exhortation suivante: «Avec toute humilité et douceur, avec longanimité, vous supportant l'un l'autre dans l'amour; vous appliquant à garder l'unité de l'Esprit dans le lien de la paix».

On raconte d'un aveugle que, lorsqu'on lui demanda pourquoi la nuit il portait toujours une lanterne, il répondit qu'étant incapable d'y voir, la lumière qu'il portait n'avait pas pour but de l'empêcher de tomber, mais d'empêcher les autres de tomber en le rencontrant. Que le Seigneur donne à chacun de nous de marcher comme des enfants de lumière, et alors non seulement nos propres pieds seront gardés de chute, mais nous ne serons pas une occasion de chute à d'autres. Au contraire, que notre sollicitude les uns pour les autres en la présence de Dieu, soit de plus en plus apparente (2 Corinthiens 7: 12; 1 Corinthiens 12: 25).

En nous souvenant que Celui qui était «*miséricordieux*» était aussi «*fidèle*» (Hébreux 2: 17), et que Celui qui était parfaitement «*saint*» était également «*innocent*» (Hébreux 7: 26), ne cherchons jamais à montrer la grâce aux dépens des principes divins et de la sainteté pratique, ni à décorer la dureté et la raideur du nom de fermeté et de fidélité.